COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : **Attribution d'une subvention pour l'association "Handicap 2000" pour le projet de Philippe Croizon: relier symboliquement les 5 continents à la nage**

Mesdames, Messieurs,

Philippe CROIZON nageur amputé des quatre membres et de notorité Internationale et Arnaud CHASSERY nageur valide, vont unir leurs forces et leur courage pour relever un incroyable défi : relier ensemble les 5 continents à la nage.

Ensemble, ils vont relier l'Océanie, l'Asie, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique à la nage et ainsi effectuer un véritable tour du monde en seulement quatre mois. Pour y parvenir, Philippe CROIZON et Arnaud CHASSERY vont donc devoir repousser leurs limites physiques.

Amputé des bras et des jambes suite à un dramatique accident, Philippe CROIZON a réussi l'exploit de traverser la Manche à la nage en 2010. Nageur longue distance, Arnaud CHASSERY a traversé la Manche en 2008, puis le détroit de Gibraltar en 2010.

Poussés par la même soif d'aventure et de dépassement de soi, les deux nageurs vont réaliser un défi sportif hors du commun : une performance jamais réalisée jusqu'à présent, un véritable challenge physique et mental, un exploit sportif doublé d'une extraordinaire aventure humaine, une ode au dépassement de soi, à la solidarité et à l'égalité entre les hommes, un exploit pour un nageur valide, et plus encore pour un homme handicapé.

Relier les 5 continents à la nage, c'est :
*• Plus de **85 km** de nage,*
*• Nager environ **45 heures** au total,*
*• Affronter des **courants violents**,*
*•Vaincre la peur de rencontrer des **requins**, des **orques** ou des **méduses** au venin mortel,*
*• Evoluer dans des eaux **très chaudes** (jusqu'à 26℃ en Mer Rouge) ou **très froides** (entre 0℃ et 3℃ dans le détroit de Béring).*

Planning des traversées:
• Début mai 2012, traversée Océanie-Asie,
• Juin 2012, traversée Afrique-Asie,
• Juillet 2012, traversée Europe-Afrique
• Août 2012, traversée Asie-Amérique

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa 1.4.1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatif à la compétence politique de la Ville dans la communauté notamment les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire,

VU l'article 3 alinéa III.7 des statuts de la CAPC relatif à la compétence actions de communication et de promotion communautaires,

VU la demande de subvention du 13 mars 2012 faite par l'association "Handicap 2000" à la CAPC d'un montant de 20 000 €,

CONSIDERANT l'importance de l'action menée par Phillipe Croizon soutenue par l'association "Handicap 2000", de la médiatisation internationale de ses performances sportives en tant que personne handicapée, des retombées médiatiques attendues pour le bassin châtelleraudais de par ses habitudes d'entrainements dans les équipements sportifs communautaires, de ses nombreuses interventions gracieuses auprès des écoles et projets fédérateurs de la communauté d'agglomération,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 10.000 € à l'association Handicap 2000, soit 3,3% du budget de l'action,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relative à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 025/6574/2130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 07/05/12, n° 3491
Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM